

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 29 AVRIL 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 avril 2011, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

**Étaient présents :** Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon, Bruno Christophe.

**Étaient absents :** Jean-Paul Brustel et Patricia Payet, qui avaient donné pouvoir respectivement à Roland Puech et Jean-Luc Fraisse.

**Secrétaire de séance :** Nadine Tallobre a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

• **Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission :**

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel adjoint à la suite de la démission de Marcel Meyssonier du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Marcel Meyssonier explique au conseil qu'il tient l'engagement pris lors de son élection, en 2008, en laissant sa place à mi-mandat à un conseiller plus jeune, tout en restant membre du conseil et des commissions dont il fait partie.

Sont candidats :

- Stéphane Charrat

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, Stéphane Charrat est élu au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint par 14 voix et 1 abstention.

• **Modification de la composition des commissions Urbanisme, Voirie et Finances :**

A la suite de l'élection de Stéphane Charrat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, M. le Maire propose de modifier les commissions Urbanisme, Voirie et Finances comme suit :

Commission	Vice-président	Membres
<b>Aménagement, urbanisme</b> , permis de construire et CU (PLU, AVAP), circulation, électrification.	<b>S. Charrat</b>	R. Puech, M. Meyssonier, G. Duflos, H. Trescartes, P. Payet
<b>Voirie, chemins ruraux</b> , pistes forestières, boisement, matériel, services techniques	<b>S. Charrat</b>	M. Meyssonier, J.-P. Brustel, E. Jacob, N. Tallobre, P. Payet
<b>Finances</b>	<b>J.-M. Jamon</b>	M. Valentin, G. Meyssonier, R. Puech, <b>S. Charrat</b> , M. Meyssonier, J.-P. Brustel, P. Garnier, G. Duflos, B. Christophe

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la nouvelle composition des commissions.

• **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs :**

- **Compte de gestion et compte administratif de la commune :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -111 256.80€ en investissement et de + 305 521.10€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +194 264.30€. Le fonds de roulement s'élève à 167 659.65€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du CCAS :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +4 622.39€, soit un fond de roulement de +4 622.39€.

- **Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -29 533.21 € en investissement et de + 38 652.90€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +9 119.69€. Le fonds de roulement s'élève à 252.69€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du service assainissement :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +9 533.53€ en investissement et de +23 166.75€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +13 633.22€. Le fonds de roulement s'élève à 36 715.22€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du service chaufferie :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de 22 592.38€ en investissement et de 8 068.59€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +31 346.97€.

- **Compte de gestion et compte administratif du lotissement le Clos du Fangeas :**

Ce budget n'a pas fonctionné en 2010.

- **Compte de gestion et compte administratif de la section de Menteyres :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 811.23 € en investissement et de +5 230.74€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +9 041.97€.

Les sections de Sassac, Sarzols, Les Crozes, Salettes n'ont pas fonctionné.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité, les comptes de gestion 2010 dressés par le percepteur.

Après que M. le Maire eut quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2010 des différents budgets.

• **Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire expose au conseil que l'année 2011 est la première année au titre de laquelle la commune va percevoir les nouveaux impôts locaux créés en remplacement de la taxe professionnelle supprimée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée elle-même :

- d'une cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières, dont le taux est déterminé par les communes ;
- d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), prélevée selon un barème progressif fixé par l'Etat dont le produit sera connu avec précision au cours de l'été 2011.

M. le Maire annonce ensuite les nouveaux taux de référence pour la commune :

- taxe d'habitation : 15.24% (8.62%) ;
- taxe foncier bâti : 11.80% (inchangé) ;
- taxe foncier non bâti : 75.29% (71.81%) ;
- cotisation foncière des entreprises : 18.99% (9% ex-TP).

Il explique au conseil que ces taux ont été calculés par l'Etat de manière à ce que les communes conservent l'intégralité de leurs recettes fiscales. Cela s'est traduit par le transfert de la part départementale de la TH vers les communes et communautés de communes en provoquant une augmentation des taux sans incidence sur le montant de l'impôt acquitté par le contribuable.

Puis, M. le Maire expose au conseil que, par rapport aux produits fiscaux des années précédentes, la commune d'Allègre est une commune « gagnante » de la réforme de la TP. Elle doit donc reverser du FNGIR (Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources) aux collectivités « perdantes » pour un montant de 8 324€. Il explique que ce sont finalement les communes peu industrialisées et souvent rurales qui sont redevables du FNGIR dans la mesure où elles encaissaient jusqu'à présent plus de TH et TF que de TP.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2011 et de valider les nouveaux taux de référence.

• **Votes des budgets primitifs 2011 :**

- **Budget primitif de la commune :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le fonds de roulement s'élève à 167 659.65€, soit +34% par rapport à 2009. Les efforts conduits ces dernières années pour réduire l'endettement sont particulièrement visibles en 2011, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2011 n'est plus que de 419 017€. La capacité d'autofinancement nette s'est nettement améliorée (84 976.64€) ; elle permet d'appréhender sans trop de problèmes les gros travaux d'équipement prévus en 2011.

M. le Maire présente ensuite au conseil les travaux d'investissement prévus au budget dont le montant total s'élève à 1 052 584.42€ TTC, soit le double de l'année dernière ; ils comprennent notamment la totalité des travaux de rénovation de la mairie (637 158€ TTC), les études préalables à la maison de santé, ainsi que le déplacement du monument aux Morts (75 280€ TTC), des travaux de voirie (154 880€ TTC), l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque et la mairie, la séparation du chauffage de l'église et de la cure, la pose de robinets thermostatiques à l'école, la poursuite de l'élaboration du PLU et de l'AVAP, l'aménagement de la décharge de déchets inertes à Montchaud, la réalisation des pistes forestières du tour de Bar et de Coste Genille, l'éclairage public du lotissement Les Doniches (contre remboursement), l'aménagement de la zone d'activités Les Doniches, le dépôt du permis d'aménager du lotissement Le Clos du Fangeas, l'acquisition de panneaux de rues et numéros de maisons, de l'outillage pour le service technique et l'achèvement du jardin d'enfants à Fonteline.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte par 14 voix pour et une voix contre (Eric Jacob), le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 1 326 898.45 € et en fonctionnement à 896 856.75€.

- **Vote des subventions aux associations :**

Roland Puech, adjoint, expose au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions présentées par les associations de la commune et précise que, cette année, la commission a décidé de supprimer les subventions inférieures ou égales à 100€, préférant aider les associations de façon significative lorsqu'elles ont un projet concret.

ORGANISMES	PREVU 2010	REALISE 2010	PROPOSITION 2011
<b>SUBVENTIONS</b>			
Amicale Laïque	100.00	100.00	0.00
APAJH	600.00	600.00	600.00
Visiteuses Hôpitaux	500.00	500.00	500.00
ADMR	400.00	400.00	0.00
Alègre Médiéval	5 000.00	5 000.00	4 500+500*
Club des Aînés	100.00	100.00	0.00
ACCA	100.00	100.00	0.00
AC-PG-CATM	100.00	100.00	0.00
Amicale S-Pompiers	400.00	400.00	200.00
Tennis club	300.00	300.00	0.00
SCA Foot	0.00	0.00	200.00
AGUMAA	15000+7400+1000	23 400.00	15 000.00
Les Amis de la Merisaie	100.00	100.00	0.00
La Pêche	500.00	500.00	200.00
JSP	800.00	800.00	800.00
Donneurs de sang	100.00	100.00	0.00
Les amis d'Allègre	200.00	200.00	0.00
La Neira	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Les vétérans du foot	0.00	0.00	0.00
Comité de jumelage	400.00	400.00	800.00
Ass. G. Tillion	100.00	100.00	0.00
Anim-Allègre	500.00	500.00	0.00
La Boule du Mont Bar	100.00	100.00	0.00
<b>PARTICIPATIONS</b>			
Arbre de Noël école	600.00	600.00	600.00
<b>TOTAL</b>	<b>35 400.00</b>	<b>35 400.00</b>	<b>24 900.00</b>

\*Alègre Médiéval : +500€ pour l'organisation d'une balade nocturne contée en août 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte par 12 voix pour et 3 abstentions (N. Tallobre, E. Jacob, G. Caroff-Duflos) les propositions de la commission Animation, vie associative concernant l'attribution des subventions aux associations.

**- Budget de l'eau :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, présente le budget de l'eau qui comporte notamment la reprise des captages à Fonteline (74 820€) et l'extension de deux conduites d'eau (15 000€). Pour équilibrer le budget, un emprunt de 24 000€ sera réalisé.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 157 141.15€ et, en fonctionnement, à 95 287.94 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de l'eau.

**- Budget de l'assainissement :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend, entre autres, l'assainissement collectif du village de Besses (133 000€), le raccordement au réseau collectif de quelques maisons du village de Châteauneuf (10 000€), la poursuite de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement (2 000€) et l'acquisition d'une pompe pour la station d'épuration (1 335€).

Le budget s'équilibre, en investissement, à 182 585.77€ et, en fonctionnement, à 77 102.24€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de l'assainissement.

**- Budget de la chaufferie :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte notamment la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau de chaleur (29 850€), l'acquisition d'un ramoneur électrique (2 600€) et la pose d'un compteur calorifique à la salle polyvalente (1 500€).

Le budget s'équilibre, en investissement, à 47 772.23€ et, en fonctionnement, à 46 105.97€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la chaufferie.

**- Budget du lotissement « le Clos du Fangeas » :**

Le dépôt du permis d'aménager et des frais d'études sont inscrits (15 000€).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du lotissement.

**- Budget du CCAS :**

Le budget s'équilibre, en fonctionnement, à 6 522.39€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du CCAS.

**- Budget de la section de Menteyres :**

Le budget s'équilibre, en investissement, à 3 811€23 et, en fonctionnement, à 5 230.74€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la section de Menteyres.

**- Budgets des sections :**

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les budgets des sections de Sassac, Salettes, Sarzols et Les Crozes.

**• Approbation de la modification du plan d'occupation des sols :**

M. le Maire donne lecture des conclusions du rapport du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols engagée le 4 février 2011.

M. le Maire rappelle que cette modification permettra à trois entreprises locales de s'installer dans le secteur des Doniches dans le prolongement de l'actuelle zone industrielle.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols par 14 voix pour, Roland Puech ne prenant pas part au vote.

• **Zone d'activités Les Doniches 2 : montage financier :**

M. le Maire expose au conseil que trois entreprises locales souhaitent s'installer sur la commune, dans le secteur des Doniches. Pour favoriser leur implantation, M. le Maire propose au conseil de leur apporter une aide à hauteur de 6 000€ HT, soit 7 176€ TTC répartie de la façon suivante :

- achat du chemin de desserte intérieure au prix de 3€ le m<sup>2</sup> ;
- prise en charge d'une partie de l'empierrement du chemin jusqu'à épuisement de la somme de 6 000€ HT

Par ailleurs, M. le Maire explique au conseil que le coût de revient des terrains à lotir de la zone d'activités des Doniches devrait s'établir autour de 6.50€ HT le m<sup>2</sup>, hors goudronnage, coût calculé sur la base du devis de l'entreprise Leydier en date du 13 février 2011 d'un montant de 26 193.80€ HT et pour une superficie d'environ 6 384m<sup>2</sup>. Si lors de la réalisation, le coût de revient dépasse 7€ le m<sup>2</sup> HT, M. le Maire propose au conseil que la commune prenne à sa charge le surplus.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'apporter une aide aux trois entreprises à hauteur de 6 000€ HT répartie de la façon suivante :

- achat du chemin d'accès au prix de 3€ le m<sup>2</sup>, frais de bornage à la charge du lotisseur ;
- prise en charge d'une partie de l'empierrement du chemin jusqu'à épuisement de la somme de 6 000€ HT ;
- prise en charge du surplus des travaux de viabilisation des terrains, hors goudronnage, si le coût de revient dépasse 7€ HT le m<sup>2</sup>, étant entendu que le coût de référence est celui du devis l'entreprise Leydier, soit 6.50€ HT le m<sup>2</sup> (devis ci-annexé).

• **Extension du réseau d'eau au lieu-dit Pratlong : demande de subvention :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, expose au conseil qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau d'eau de 400ml au lieu-dit Pratlong pour desservir un bâtiment artisanal existant.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil général et à l'Agence de l'eau pour cette extension et de retenir l'entreprise la moins-disante, soit l'entreprise Charrat David pour 6 205.12€ HT, après accord des partenaires financiers.

• **Piste forestière du tour de Bar : choix de l'entreprise :**

Marcel Meyssonier rappelle que l'estimation de maîtrise d'œuvre s'élevait à 70 580.50€ HT.

Sur avis de la commission d'appel d'offres élargie aux représentants des communes de Monlet et Céaux d'Allègre, décision est prise par 8 voix pour, 4 contre (R. Puech, S. Charrat, G. Caroff-Duflos, H. Trescartes) et 3 abstentions (N. Tallobre, B. Christophe, E. Jacob) de retenir l'offre de l'entreprise moins-disante, à savoir l'entreprise Pastre (Fix-St-Geneyes), pour aménager la piste forestière du tour de Bar pour la somme de 49 702.30€ HT.

M. le Maire rappelle au conseil que les communes de Céaux d'Allègre et de Monlet participent au prorata des longueurs de voie situées en propre sur leur territoire après déduction des subventions Etat-Feader et CG2D.

• **Piste forestière de « Coste Genille » : choix de l'entreprise :**

Marcel Meyssonier rappelle que l'estimation de maîtrise d'œuvre s'élevait à 9 040€ HT.

Sur avis de la commission d'appel d'offres, décision est prise à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise moins-disante, à savoir l'entreprise Charrat David de Menteyres, pour aménager la piste forestière de « Coste Genille » à Menteyres pour la somme de 7 917.50€ HT, soit 9 469.33€ TTC.

M. le Maire rappelle au conseil que le GPF 43 assure la maîtrise d'œuvre de l'opération au taux de 8% du montant HT des travaux et que ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 70 % par l'Etat et l'Union Européenne et de 10% par le Conseil général (CG2D).

• **Schéma directeur d'assainissement : modification partielle de la délibération du 11 mars 2011 :**

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'apporter une modification au zonage d'assainissement validé le 11 mars 2011. Il propose de sortir le village de Menteyres de l'assainissement collectif qui serait d'un coût prohibitif pour la commune, compte tenu de l'absence de subventions et dans la mesure où la réalisation d'assainissements individuels n'est pas impossible dans ce village.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette modification à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire rend compte de la réunion organisée avec les habitants de Besses à propos de l'assainissement du village. Il rappelle que la plupart des maisons sont dépourvues de foncier et qu'il est impossible de réaliser des assainissements individuels et donc impensable de déposer de permis de construire ou même de vendre les maisons sans une décote substantielle. Les habitants du village ont donc tous été favorables à la réalisation des travaux d'assainissement collectif par la commune moyennant une participation de 1 000€ HT de frais de branchement par habitation.

• **Assainissement collectif : fixation du tarif des frais de branchement :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau et assainissement, propose de porter le tarif des frais de branchement pour raccordement à l'assainissement collectif de 450€ HT à 1 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

• **Ecole laïque Jean Macé : fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe :**

Gilbert Meyssonnier rend compte des démarches et actions entreprises par les parents d'élèves, les enseignants et les élus pour s'opposer au projet de fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe en raison d'un effectif insuffisant à la rentrée prochaine.

En réponse à la demande de l'inspection d'académie, le conseil émet à l'unanimité un avis défavorable à cette décision, non sans s'étonner de devoir donner un avis sur une décision qui est déjà prise.

• **Recrutement d'un contrat unique d'insertion :**

Le conseil décide à l'unanimité, de recruter un agent en contrat unique d'insertion à raison de 20 heures hebdomadaires à partir du 30 mai 2011 pour une durée de six mois renouvelable dans la limite de 24 mois sous réserve que le salarié suive une formation ; l'agent recruté aura pour mission d'assurer de petits travaux d'entretien de voirie et des bâtiments (nettoyage des rues, peintures,...). Pour ce contrat, la commune bénéficiera d'une aide de l'Etat (60%) et sera exonérée des charges patronales et de sécurité sociale.

• **Location du garage place du Marchédial :**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil accepte à l'unanimité, de louer à M. Tauleigne Eric le garage communal sis place du Marchédial dans son intégralité, M. Tauleigne occupant déjà le garage pour moitié. Le bail prend effet au 1<sup>er</sup> mai. Le bailleur devra s'acquitter, en sus de son loyer actuel, d'un loyer semestriel de 280€.

• **Renouvellement du bail du local de l'ancienne bascule, rue du Mont Bar :**

Après que Stéphane Charrat ait quitté la salle, le conseil municipal décide à l'unanimité, de renouveler le bail consenti au GAEC de Combe d'Azou pour une nouvelle période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin et moyennant un loyer trimestriel de 150€.

• **Syndicat départemental d'électrification : adhésion au nouveau syndicat de communes :**

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité, l'adhésion de la commune au nouveau syndicat d'électricité et désigne deux délégués au futur secteur électrique d'Allègre-St Paulien :

- Jean-Luc Fraisse, titulaire ;
- Roland Puech, suppléant.

• **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées :

- B-2059, B-2061, B-2062 et B-2063, sises 16 rue du Mont Bar ;
- B-567, sise 25 rue N.-D. de l'Oratoire.

3. **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

Néant

4. **Information sur l'activité de la CCPA :**

M. le Maire rend compte au conseil des dernières réunions de la communauté de communes portant principalement sur le vote des budgets.

5. **Informations de la municipalité :**

**Réforme de la carte intercommunale** : M. le Maire rend compte de la réunion de la CDCI qui s'est tenue en Préfecture le 29 avril, au cours de laquelle M. le Préfet a présenté le schéma départemental de coopération intercommunale qui sera soumis aux communes et EPCI concernés. A ce stade, trois communautés de communes situées en dessous du seuil des 3000 habitants, à savoir Blesle, Lavoûte-Chilhac et La Chaise Dieu, disparaîtraient et rejoindraient respectivement les communautés de communes du Brivadois, du Langeadois et du pays de Craponne.

**Chantier de jeunes** : le chantier de jeunes se déroulera du 3 au 24 août ; les travaux consisteront à restaurer le charreyron des porteurs d'eau, depuis la route départementale n°13 jusqu'au chemin de ronde. La participation de la commune s'élèvera à 3 000€.

**Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu le dimanche 8 mai ; réunion place de l'église, à 10h00, après la messe pour les défunts, départ du défilé pour le Monument aux Morts où se déroulera la cérémonie du Souvenir avec dépôt d'une gerbe et minute de silence.

Séance levée à 00h15.